Congrès international des bibliothèques et des centres de documentation : Bruxelles, 11-18 septembre 1955

Autor(en): **P.B.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation**

Band (Jahr): **31 (1955)**

Heft 6

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-771336

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

CONGRES INTERNATIONAL DES BIBLIOTHEQUES ET DES CENTRES DE DOCUMENTATION

Bruxelles, 11—18 septembre 1955

1. Le Congrès général

Les organisateurs des manifestations qui eurent lieu à Bruxelles du 11 au 18 septembre 1955 avaient à résoudre un problème assez complexe. Il s'agissait avant tout de donner à ce congrès un grand retentissement, atteignant non seulement les milieux directement intéressés, mais aussi le grand public cultivé. Car maintenant que, sous l'impulsion puissante de l'Unesco, les valeurs de l'esprit tendent à pénétrer toute la société humaine, le moment était venu d'éveiller l'attention des travailleurs intellectuels, et en particulier des autorités responsables, au rôle fondamental que les bibliothèques et les centres de documentation peuvent et doivent jouer dans cette évolution. Il est de toute urgence que leur soient alloués des crédits et un personnel en accord avec la grandeur de leurs tâches. Ce but ne pouvait être atteint qu'en attirant à Bruxelles le plus grand nombre possible de congressistes. Mais cela risquait fort de donner aux débats un caractère trop général, peu propice à un travail effectif pouvant seul produire des résultats concrets et durables. L'on chercha une solution en limitant les discussions générales à quelques thèmes de grande portée et en donnant aux spécialistes la possibilité d'étudier leurs problèmes particuliers dans les cadres plus restreints de congrès techniques, organisés par chacune des trois fédérations selon ses propres besoins.

Le premier objectif a été, nous semble-t-il, pleinement atteint. L'accueil bienveillant et généreux que nous firent les autorités belges fut significatif à ce sujet. Le nombre des congressistes — près de 1200 sans compter les accompagnants — fit impression et rappela à l'opinion publique que bibliothécaires et documentalistes ne sont pas ce que, dans le langage des théâtres, l'on appelle des « utilités », mais les représentants d'une profession qui est l'une des chevilles ouvrières de la vie culturelle, sociale et économique de nos jours. Les effets de ce rappel ne se feront sentir que progressivement, mais nous ne doutons point qu'à l'avenir les pouvoirs publics témoigneront plus de compréhension pour les besoins et les responsabilités de nos institutions.

Les résolutions votées en commun par les trois fédérations ne pouvaient être que de portée générale; elles sont néanmoins importantes. Le Congrès a accepté la responsabilité imposée aux élites culturelles et scientifiques par les chefs des gouvernements de la

France, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et de l'URSS réunis à Genève en juillet 1955, en déclarant solennellement que les organisations nationales et internationales de bibliothécaires et documentalistes doivent s'efforcer d'intensifier avec toutes les parties du monde les échanges de personnes, d'idées et de publications. Il a également adopté une recommandation qui doit être transmise par les associations nationales à leurs gouvernements respectifs et qui souligne la responsabilité qui incombe aux pouvoirs publics de doter leur pays d'un réseau cohérant de bibliothèques. En ce qui concerne les bibliographies internationales, nationales et spécialisées, le congrès a recommandé que l'Organisation des Nations Unies et chacune de ses institutions spécialisées prennent l'initiative de coordonner les bibliographies par matières dans les domaines qui sont de leur ressort.

Le congrès a insisté sur le fait qu'il est indispensable d'établir des relations permanentes, sur le plan national et sur le plan international, entre les bibliothèques publiques d'une part, et les autres catégories de bibliothèques ainsi que les centres de documentation d'autre part, afin de mieux répondre aux besoin des usagers. Une autre recommandation a pour objet de faciliter et d'améliorer les relations entre les catalogues collectifs des différents pays. Enfin, le congrès a demandé que tous encouragements soient donnés aux bibliothèques en ce qui concerne la reproduction des documents, notamment par le microfilm, et que leur soient fournis les moyens nécessaires pour photographier leurs collections en vue non seulement de les sauvegarder en cas de conflit armé, mais encore de les protéger contre une destruction toujours possible, même en temps de paix.

Un autre résultat important de cette très large prise de contact entre bibliothécaires et documentalistes fut la création de quatre nouveaux groupements qui œuvreront en étroite collaboration avec la FIAB et la FID: l'Association internationale des bibliothécaires et documentalistes agricoles, l'Association internationale des bibliothèques théologiques, l'Association des bibliothèques de Judaïca et Hebraïca en Europe et l'Association internationale des bibliothèques des Universités techniques, cette dernière s'étant constituée comme section de la FIAB. Les consultations en vue de la création d'une Association internationale des bibliothèques et centres de documentation médicaux furent, et seront encore, activement poursuivies. Cette forte tendance vers la spécialisation, née du besoin légitime de concentrer les activités sur des problèmes particuliers d'intérêt immédiat, comporte un certain danger, celui d'une dispersion néfaste des efforts. Les deux grandes fédérations auront

la tâche très importante de veiller à ce que l'unité de doctrine soit sauvegardée et tout double emploi soigneusement évité. La FIAB devra en outre, comme M. Julien Cain le souligna très judicieusement, vouer à nouveau une plus grande attention aux problèmes fondamentaux qui préoccupent les conservateurs des grandes collections de livres anciens et de manuscrits.

Ce congrès commun marque un très heureux rapprochement entre la FIAB et la FID et il est prévu que ces groupements tiendront aussi leurs prochaines sessions en étroite liaison. Il a été jugé superflu de codifier leur collaboration par la création d'un comité spécial de liaison au sein duquel auraient également été représentées toutes les organisations spécialisées. C'est aux deux fédérations générales, ainsi que nous venons de le dire, qu'il appartient d'assurer la cohésion de toutes les activités spéciales autour d'un centre de gravité commun, et entre elles, l'entente naîtra tout naturellement de la similitude de leurs buts et des nombreux problèmes qu'elles ont à traiter ensemble.

L'on trouvera un compte-rendu de la 22e conférence de la FID dans ce même fascicule, tandis que les travaux du 4e Congrès de l'AIBM seront sans doute résumés dans un prochain numéro des Fontes artis musicae. Nous ne parlerons donc ici que du 3e Congrès international de bibliothèques et de la 21e session du Conseil de la FIAB.

2. Le 3ème Congrès international des Bibliothèques

Le Congrès des bibliothèques avait réservé une partie de son horaire à des séances suivies par tous les bibliothécaires et dans lesquelles il examina avant tout la question des échanges de publications, particulièrement urgente du fait que l'Unesco a convoqué, pour janvier 1956, une conférence d'experts chargée d'adapter aux besoins de nos jours la Convention de Bruxelles de 1886. Le vœu fut exprimé de voir toutes les publications que les bibliothèques ont à échanger bénéficier des mêmes avantages que cette convention n'accordait jusqu'ici qu'aux publications officielles, et qu'en outre des allégements soient consentis pour les frais de douane et de transports, notamment pour les transports aériens. Puis le congrès discuta les problèmes soulevés par la création de groupements spécialisés dont nous avons parlé plus haut.

En deux groupes séparés, le congrès se voua aux intérêts des bibliothèques nationales et scientifiques d'une part, des bibliothèques publiques et populaires d'autre part. Le premier groupe formula des directives pour la formation professionnelle et demanda que soit

établi un aperçu des diverses activités qu'exige le travail dans les bibliothèques scientifiques. Il souligna l'importance du rôle qui incombe aux bibliothèques nationales pour assurer, dans chaque pays, l'unité du travail bibliographique. Un résultat particulièrement important fut la décision prise en la présence de deux observateurs de l'Union internationale des éditeurs, d'entrer en relation avec cette Union en vue de discuter les graves problèmes touchant à la production des livres et périodiques scientifiques à des prix abordables. De leur côté, les bibliothèques publiques et populaires se préoccupèrent également de la formation professionnelle. Elles demandèrent l'échange de listes annotées de livres particulièrement recommandés pour les malades, ainsi que la production de livres sur microfilms à l'intention des malades handicapés. Elles recommandèrent aussi la création de bibliothèques pour malades mentaux et l'inclusion dans les bibliographies nationales du matériel audio-visuel. Les textes des résolutions seront publiés dans le prochain volume des Actes du Conseil de la FIAB, ainsi que dans les Communications FIAB qui paraîtront dans Libri, vol. 6 N° 2.

3. La 21ème Session du Conseil de La FIAB

En raison du congrès, les sujets techniques inscrits au programme du Conseil de la FIAB furent limités aux bibliothèques pour aveugles, aux bibliothèques parlementaires et administratives, aux statistiques de bibliothèques et de la production des livres, ainsi qu'aux principes de cataloguement. Un projet de statistiques, préparé par l'Unesco, fut amendé et sera prochainement distribué aux membres de la FIAB. Il fut recommandé que les bibliothèques parlementaires reçoivent dorénavant par priorité les textes parlementaires et législatifs des autres pays et que soient publiés certains répertoires destinés à faciliter le travail dans ces bibliothèques. Un rapport fort instructif sur les principes de cataloguement fut discuté; il paraîtra dans les Actes du Conseil.

Plusieurs nouvelles adhésions ayant été reçues dans le courant de l'année ainsi qu'à cette session, la FIAB compte actuellement 57 membres nationaux, représentant 35 pays et quatre organisations internationales.

Comme nous l'avons déjà annoncé, le Prix Sevensma fut attribué à M. Eugène Egger pour son remarquable mémoire sur le Catalogue collectif suisse. Le thème du prochain concours sera choisi en 1956, le prix devant être décerné en 1958.

Le lieu de la prochaine session sera fixé par le Bureau au début de 1956. Il est prévu que la FID se réunira dans la même ville, à la même époque.

La place nous fait défaut pour relater les splendides manifestations par lesquelles le Gouvernement et les autorités belges célébrèrent ces rencontres mondiales. Nous ne pouvons toutefois passer sous silence la séance solennelle au Palais des Académies au cours de laquelle, après les souhaits de bienvenue de M. Léon Collard, Ministre de l'Instruction publique, les congressistes entendirent une remarquable allocution de M. Luther Evans, Directeur général de l'Unesco, et une conférence de M. Julien Cain, Administrateur général de la Bibliothèque nationale et Directeur des bibliothèques de France, qui, en des paroles d'une haute élévation, évoqua les responsabilités des bibliothèques pour la conservation de notre culture. Le congrès fut agrémenté par des visites fort instructives à Bruges, Charleroi, Gand, Liège, Louvain et Mons, et se termina par une très belle excursion à Anvers. Les participants quittèrent la Belgique en emportant un souvenir inoubliable de l'hospitalité et de l'accueil prestigieux qu'ils y avaient reçus.

P. B.

22. INTERNATIONALE KONFERENZ DER INTERNATIONALEN VEREINIGUNG FÜR DOKUMENTATION

Mit dem Internationalen Kongreß der Bibliotheken und Dokumentationszentren fiel die 22. internationale Konferenz der Internationalen Vereinigung für Dokumentation zusammen. Sie beteiligte sich mit den andern am Kongreß vereinigten Verbänden am allgemeinen Teil des Diskussionsprogramms und behandelte außerdem in ihren speziellen Sitzungen spezifische Probleme der Dokumentation, nämlich:

1. Die Zusammenarbeit im Bereich der Dokumentation,
2. Ausbildungsfragen,
3. Audio-visuelle Dokumente,
4. Allgemeine und spezielle Klassifikationen,
5. Die Rolle der Dokumentation in der Produktivitätsbewegung,
6. Besondere Gebiete der Dokumentation.

Es war erfreulich, daß die wenigen Aufsätze des 1. Kongreßbandes ein so lebhaftes Echo fanden, daß im Band II B auf rund 110 Seiten Stellung bezogen wurde zu den oben erwähnten Themen, und das zum Teil in sehr beachtenswerten Beiträgen. Diese berichteten über mannigfache Erfahrungen, über die verschiedensten Sparten der Dokumentation, die immer wieder anders gearteten Voraussetzungen und Verhältnisse und spiegelten so die Vielseitigkeit der